



5^{ème} RAPPORT SUR LE MANIFESTE POUR LA BIODIVERSITÉ DE LA FACE



**MANIFESTE
POUR LA
BIODIVERSITÉ**



Avec le soutien financier
de la Commission
européenne

FACE – Fédération européenne de chasse et de conservation de la faune sauvage.

Établie en 1977, la FACE représente les intérêts de sept millions de chasseurs à travers l'Europe en tant qu'organisation non gouvernementale internationale à but non lucratif. La FACE est composée d'associations nationales de chasseurs de 37 pays européens, y compris celles des 27 pays membres de l'UE. La FACE bénéficie également du soutien de 7 membres associés. Elle est établie à Bruxelles. La FACE défend le principe de l'utilisation durable et est membre de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) depuis 1987.

www.face.eu

www.biodiversitémanifesto.com

CHASSE ET CONSERVATION

5^{ème} RAPPORT SUR LE MANIFESTE
POUR LA BIODIVERSITÉ DE LA FACE

**L'importance de la Stratégie de l'UE en matière de Biodiversité :
Accomplissement de plusieurs objectifs, à l'exception de l'objectif
prioritaire à l'horizon 2020.
Vers une vision post-2020 ambitieuse**

Publié en 2020



Remerciements
Le Groupe de travail sur le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE

“430 initiatives entreprises par des chasseurs en faveur de la conservation de la nature”

SYNTHÈSE ANALYTIQUE

Le 5^{ème} rapport de la FACE sur le Manifeste pour la Biodiversité (BDM) s'appuie sur 430 initiatives entreprises par des chasseurs européens qui contribuent à la conservation de la biodiversité. Il témoigne de la manière dont les chasseurs protègent activement la biodiversité au travers de la gestion des espèces et des habitats, de la recherche et du suivi ainsi que de la communication et de la sensibilisation. Bien que de nombreuses actions sont mises en œuvre, le présent rapport démontre avant tout que les chasseurs investissent d'importantes ressources considérables dans la conservation des espèces et dans la restauration des habitats des zones humides, des terres agricoles et des forêts.

Ce rapport met plus particulièrement en exergue la manière dont les actions des chasseurs participent à la réalisation des objectifs figurant dans la Stratégie 2020 de l'UE en matière de Biodiversité. Le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE¹ offre un cadre propice à une telle évaluation étant donné qu'il est directement lié à 4 des 6 objectifs de la Stratégie 2020 de l'UE en matière de Biodiversité.

Les constats de ce rapport sont pertinents car la Stratégie 2020 de l'UE en matière de Biodiversité fait actuellement l'objet d'une révision; de plus, des débats sur la nouvelle Stratégie de l'UE, à l'horizon 2030, sont en cours. Pour cette raison, la FACE a décidé de souligner la contribution des chasseurs européens à la réalisation des objectifs de cette stratégie.

Les données qui figurent dans le rapport révèlent que plus de 135 projets (31 %) sont entrepris sur des sites Natura 2000, 41 % des projets ciblent des espèces protégées et 50 % comportent une dimension d'utilisation durable significative. Tout ceci témoigne de la contribution des chasseurs à la réalisation de l'objectif 1 de la Stratégie 2020 de l'UE en matière de Biodiversité.

De plus, 49 % des projets traitent essentiellement de la conservation et de la restauration des habitats, 23 % de l'infrastructure verte, dont 25 % des services écosystémiques. Ces actions sont pertinentes, plus particulièrement pour des objectifs 2 et (en partie) 3 de la Stratégie 2020 de l'UE en matière de Biodiversité. De nombreux projets se concentrent également sur la mise en œuvre de l'objectif 5 (Espèces exotiques envahissantes) de la Stratégie 2020 de l'UE en matière de Biodiversité.

Les projets repris dans le rapport BDM illustrent l'engagement des chasseurs envers la conservation et leur contribution aux objectifs politiques actuels de l'UE dans le domaine de la nature qui ont pour ambition d'enrayer la perte de biodiversité pour l'année 2020 (Objectif 6).

¹ <http://www.biodiversitémanifesto.com/what-is-bdm>

INTRODUCTION

Après avoir fait le constat de son échec pour arrêter la perte de biodiversité en 2010, l'UE a adopté en 2011, la Stratégie 2020 de l'UE en matière de Biodiversité qui vise à enrayer la perte de biodiversité et celle des services écosystémiques dans l'UE et de contribuer à la prévention de la perte mondiale de biodiversité d'ici l'année 2020.

Cette stratégie ambitieuse établit les 6 objectifs suivants :

- **Objectif 1 : Mettre pleinement en œuvre les Directives Oiseaux et Habitats**
- **Objectif 2 : Préserver et rétablir les écosystèmes et leurs services**
- **Objectif 3 : Renforcer la contribution de l'agriculture et de la sylviculture au maintien et à l'amélioration de la biodiversité**
- **Objectif 4 : Garantir l'utilisation durable des ressources de pêche**
- **Objectif 5 : Lutter contre les Espèces exotiques envahissantes (EEE)**
- **Objectif 6 : Contribuer à enrayer la perte de biodiversité au niveau mondial**

Dès lors, en 2010, la FACE et ses Membres ont adopté le **Manifeste pour la Biodiversité** (BDM), qui reflète l'engagement actif souscrit par les chasseurs européens envers la conservation de la biodiversité, pour assurer la durabilité de la chasse pour les générations à venir.

Le Stratégie de l'UE en matière de Biodiversité à l'horizon 2020 offre un cadre pour contrer la perte de biodiversité et stopper la détérioration des écosystèmes. Malheureusement, la mise en œuvre de la stratégie s'est traduite pour l'essentiel par un échec. Certains progrès ont été réalisés pour quatre des Objectifs, mais l'état de la biodiversité dans les écosystèmes agricoles et forestiers s'est aggravé depuis 2010. Les seuls progrès réalisés portent sur l'Objectif 5 *Lutter contre les espèces exotiques envahissantes*. Il est évident que l'UE n'atteindra pas tous ses objectifs fixés pour 2020 et que la Stratégie post-2020 en matière de Biodiversité devra être plus forte et comporter des objectifs concrets et légalement contraignants.

Ce rapport montre la façon dont des acteurs ruraux, et plus spécifiquement des chasseurs, contribuent à la mise en œuvre des divers objectifs et des actions figurant dans la Stratégie 2020 de l'UE en matière de Biodiversité. Le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE offre un cadre propice à une telle évaluation car il porte directement sur 4 des 6 Objectifs de la Stratégie 2020 de l'UE en matière de Biodiversité.

Afin de présenter une vue d'ensemble de la contribution des chasseurs à la Stratégie de l'UE en matière de Biodiversité à l'horizon 2020, 430 exemples (également qualifiés d'études de cas, de projets ou d'initiatives) de travail sur la conservation entrepris par des chasseurs ont été évalués. En réalisant la cartographie de ces études de cas par rapport aux actions figurant dans le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE et à d'autres indicateurs (comme les formes de collaboration utilisées ou le type de fonds concerné), des tendances ont pu être remarquées; elles sont mises en exergue dans le présent rapport.

“Le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE offre un cadre approprié pour une telle évaluation car il est directement lié à 4 des 6 objectifs de la Stratégie 2020 de l'UE en matière de Biodiversité.”

CONTEXTE : LES RAPPORTS BDM DE LA FACE

En 2013, la FACE a élaboré un questionnaire en ligne afin de recueillir des données permettant d'évaluer le travail entrepris par des chasseurs européens en faveur de la conservation de la nature. Le présent rapport s'appuie sur plus de 430 initiatives mises en œuvre par des chasseurs dans toute l'Europe.

En 2015, la FACE publiait son premier [rapport BDM](#), qui illustrait la façon dont 181 projets de conservation auxquels participaient des chasseurs sont liés aux Objectifs de la Stratégie de l'UE en matière de Biodiversité à l'horizon 2020. Le rapport démontrait la manière dont le BDM, au travers de ses actions, contribue directement à cette Stratégie.

Comme l'année 2016 a été dominée par les débats sur le Bilan de qualité de la législation de l'UE sur la nature, le [rapport BDM](#) 2016 s'était attaché à mettre en avant la contribution des chasseurs à la mise en œuvre des Directives Nature de l'UE.

En 2017, le [rapport BDM](#) s'est concentré sur la contribution de la chasse à la conservation de la biodiversité des terres agricoles, la raison étant que la Commission européenne avait annoncé la réforme post-2020 de la Politique agricole commune (PAC).

En 2018, le [rapport BDM](#) a porté sur la contribution des chasseurs au suivi de la biodiversité. Ce choix s'expliquait par le fait que les États membres de l'UE étaient tenus de soumettre leur rapport dans le cadre des deux Directives Nature sur le statut des espèces et des habitats d'intérêt pour l'UE. Plus précisément, les États membres étaient forcés de transmettre un rapport sur le statut de tous les oiseaux et de toute autre espèce ainsi que sur celui des habitats concernés par les Directives Oiseaux et Habitats.

Pour l'année 2019, le présent rapport BDM met en lumière la contribution des chasseurs à la réalisation des Objectifs établis dans la Stratégie de l'UE en matière de Biodiversité à l'horizon 2020. Ce point sera plus amplement débattu dans le contexte des Objectifs spécifiques et des études de cas menées à bien par des chasseurs. Des données seront présentées de même que l'évaluation des Objectifs et la façon dont ils ont été concrétisés par l'UE. Le bilan se révèle plus que bon étant donné que 23 des 34 actions du Manifeste pour la Biodiversité de la FACE contribuent directement à la Stratégie 2020 de l'UE en matière de Biodiversité.

Il est important de souligner que les 430 études de cas utilisées pour cette vue d'ensemble ne peuvent être considérées comme une liste exhaustive des actions entreprises sur le terrain. Au cours des années à venir, d'autres exemples encore seront recueillis et nous permettront de comprendre mieux encore les actions de conservation menées à bien par les chasseurs européens.

Après une présentation sur le lien entre le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE et la Stratégie 2020 de l'UE en matière de Biodiversité, une vue d'ensemble des tendances s'inspirant des études de cas et reprenant les faits marquants pertinents vous est proposée. Une évaluation détaillée de la manière dont les études de cas concernent chacun des 8 chapitres du Manifeste pour la Biodiversité de la FACE vous est offerte. Ensuite, les meilleures pratiques identifiées par les études de cas illustrent de façon plus précise la contribution de la chasse à la conservation de la nature. Le rapport se termine par des recommandations pour la Stratégie de l'UE en matière de Biodiversité post-2020.

FAITS MARQUANTS

Le graphique ci-dessous (Figure 1) offre une vue d'ensemble des initiatives entreprises par des chasseurs européens en faveur de la conservation de la biodiversité. Il montre la quantité et la diversité des actions liées au BDM qu'ils ont mises en œuvre. La plupart de leurs initiatives portent sur la conservation des espèces, en assurant l'utilisation durable et la restauration des habitats. Ceci témoigne de l'engagement des chasseurs envers la conservation de même que leur contribution aux objectifs politiques actuels de l'UE dans le domaine de la nature, qui ont pour ambition d'enrayer la perte de biodiversité pour l'année 2020. Parmi ces initiatives, la gestion d'habitats et d'espèces prioritaires, tant sur les sites Natura 2000 qu'ailleurs, la lutte contre les Espèces exotiques envahissantes (EEE), la promotion de la participation des agriculteurs à des programmes agro-environnementaux qui s'y prêtent dans le cadre de la Politique agricole commune (PAC) et la lutte contre l'abattage illégal.

La majorité (79%) des actions des chasseurs concerne la conservation des espèces, pour la plupart des oiseaux et, fait intéressant, plus de 41% traitent d'espèces protégées. En général, la catégorie « espèces protégées » couvre les espèces qui bénéficient d'une protection sur le plan national et qui sont habituellement non-chassables. Sur les 430 études de cas, 212 (49%) portent sur la conservation des habitats, les zones humides et les terres agricoles étant les plus représentées. Le graphique ci-dessous est un résumé des principales actions menées à bien par des chasseurs dans le cadre de projets BDM.

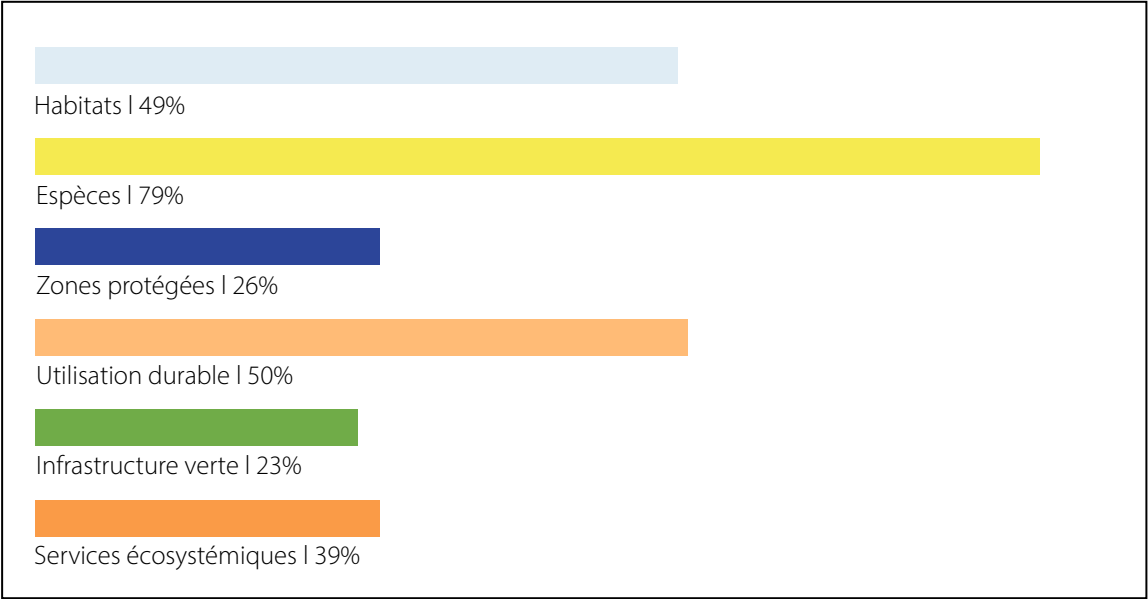


Figure 1. Résumé des 430 initiatives entreprises par des chasseurs en faveur de la conservation de la nature.

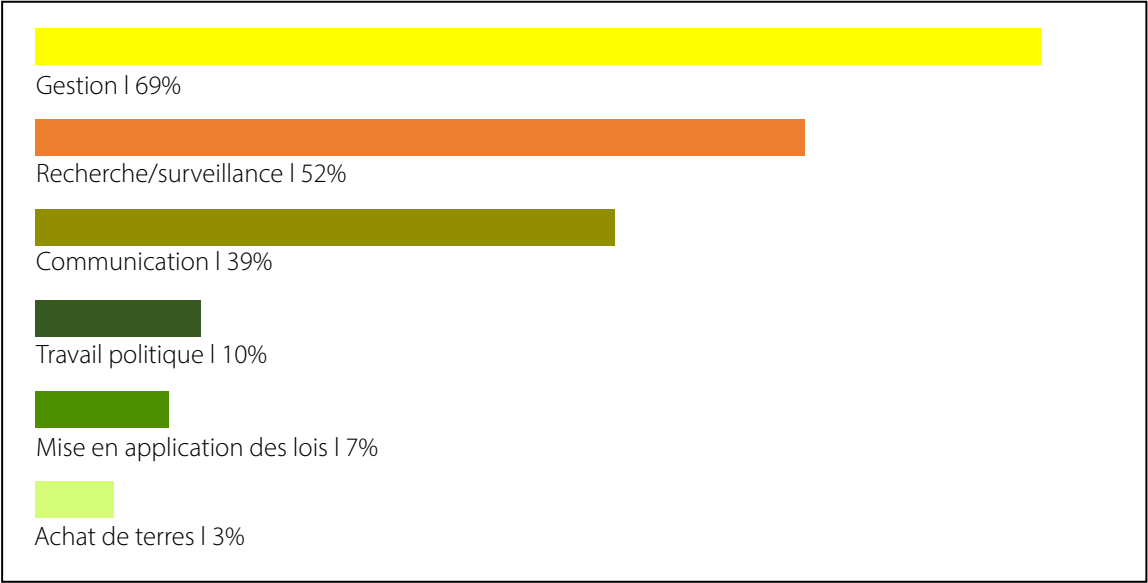


Figure 2. Résumé des principales actions entreprises par des chasseurs



Top des 5 pays avec le plus d'initiatives

1. France | 165 initiatives
2. Italie | 44 initiatives
3. Royaume-Uni | 42 initiatives
4. Les Pays-bas | 31 initiatives
5. Irlande | 25 initiatives

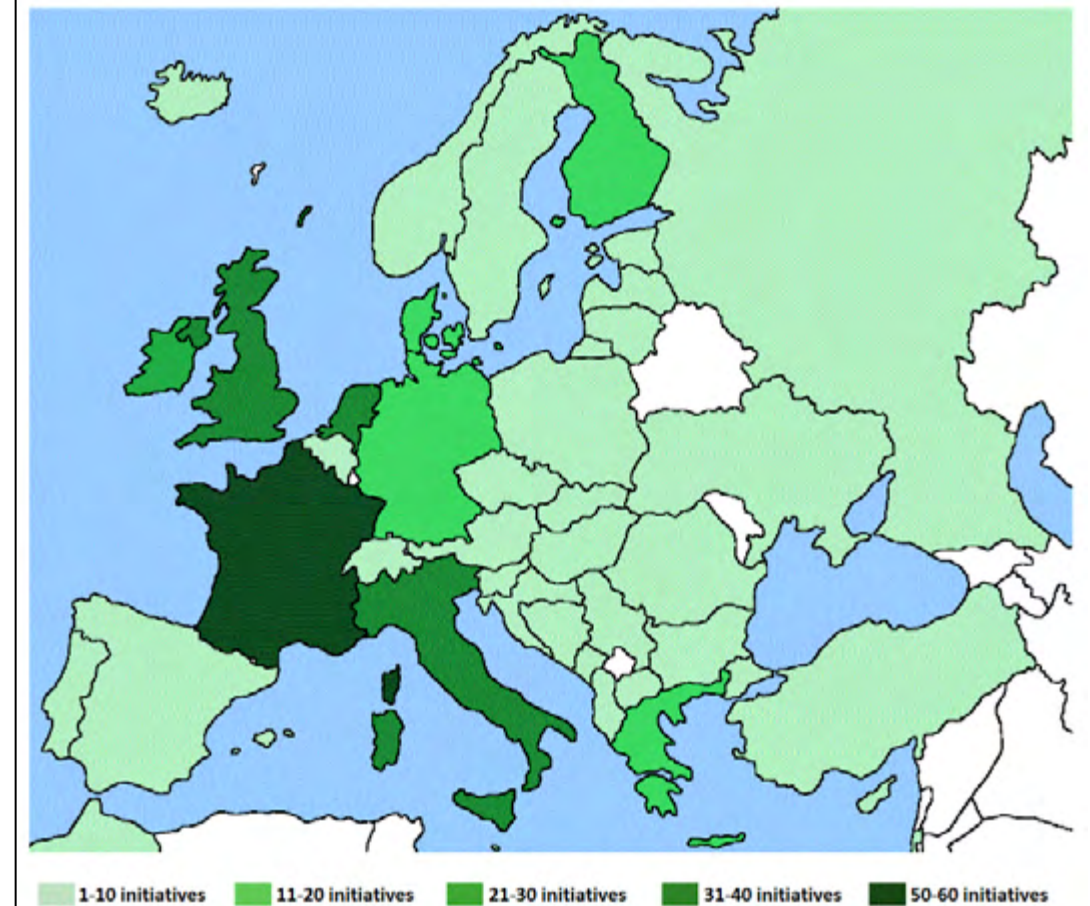


Figure 3. Répartition géographique des 430 initiatives lancées par des chasseurs

Les 430 initiatives de chasseurs, réparties dans toute l'Europe, contribuent très souvent à la mise en œuvre de la Stratégie de l'UE en matière de Biodiversité à l'horizon 2020. Il convient de souligner que la plupart des actions sont entreprises par les chasseurs sur une base volontaire et que ces derniers investissent énormément de temps dans la conservation de la nature. Certaines études nationales ont tenté de quantifier cet investissement en termes monétaires. Au R-U, par exemple, près de 250 millions de livres (environ 295 millions d'euros) sont consacrés chaque année à des activités de conservation menées par des chasseurs.

HABITATS

“La protection des habitats est un moyen fondamental pour préserver la faune et la flore sauvages, préservant ainsi la biodiversité et les services écosystémiques. Finalement, ce sont les actions individuelles menées localement qui permettent d’obtenir des résultats prometteurs.”

Manifeste pour la Biodiversité de la FACE

“Des chasseurs ont entrepris des actions visant à préserver, restaurer ou améliorer des habitats dans 296 études de cas.”

Ce chapitre du BDM couvre les actions qui contribuent à l'**Objectif 2** et à l'**Objectif 3** de la Stratégie de l'UE en matière de Biodiversité par le biais du maintien et de l'amélioration des habitats ainsi que par l'inclusion du principe d'agriculture et de sylviculture durables.

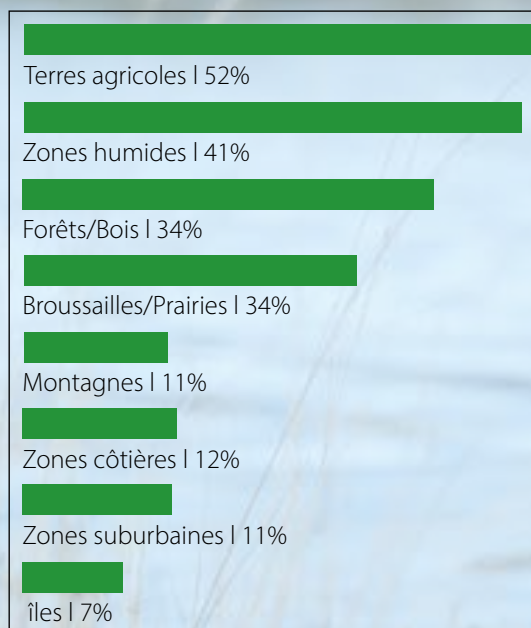


Figure 4. Types d'habitats conservés/gérés dans le cadre de projets BDM

Au total, 49% des études de cas se sont consacrées à la conservation des habitats, les terres agricoles et les zones humides restent le principal type d'habitat représenté. 42 % des projets concernent des habitats en terres agricoles, la raison étant que les chasseurs sont souvent le premier groupe à remarquer le déclin des populations de petit gibier sur ce type d'habitat en Europe, conséquence de l'intensification de l'agriculture. Les chasseurs sont également ceux qui entreprennent des mesures pour y remédier.

41 % des projets portaient sur des zones humides, habituellement en lien avec des projets de conservation d'oiseaux d'eau,

comme par exemple le maintien de sites comportant des étendues d'eau et la création de nouvelles zones humides pour les canards, les oies et les échassiers. Malgré l'échec de l'UE à restaurer des écosystèmes dégradés, des chasseurs ont contribué dans toute l'Europe au rétablissement de tels habitats. L'étude de cas suivante est un bon exemple de la participation des chasseurs à ce type d'initiative.

Les actions entreprises par des chasseurs sur des terres agricoles concernent principalement trois espèces couvertes par l'Objectif : la perdrix grise (*Perdix perdix*), le lièvre européen (*Lepus europaeus*) et le lagopède d'Écosse (*Lagopus lagopus scoticus*). Pour combattre le déclin de perdrix et de lièvres, de nombreuses actions sont réalisées, comme par exemple convaincre les agriculteurs de réserver des espaces aux plantes et fleurs sauvages, créer et gérer des zones de « biodiversité », prévoir la nourriture et l'eau pour les périodes difficiles et gérer les prédateurs généralistes.

De nombreux projets concernent par ailleurs plus qu'un seul type d'habitat. Il est par exemple tout à fait courant que des projets BDM axés sur la conservation de petit gibier se déroulent tant sur des terres agricoles qu'en bordures de forêts.

La majorité des projets BDM dans la catégorie d'habitat « de montagne » portent sur la conservation d'espèces de type « grouse », un bon exemple étant celui du Lagopède d'Écosse que ce soit au R-U ou en Irlande où bon nombre de projets en lien avec cette espèce se chargent de la gestion de l'habitat (entre autres diversification de la bruyère callune), du suivi des populations, du contrôle des prédateurs et aussi de la collaboration avec toutes les parties prenantes intéressées pour assurer la réussite à long terme des actions.

ÉTUDE DE CAS

Barton on Humber Wildfowling Club

Dans l'ensemble de l'Europe, l'agriculture et le développement d'installations humaines ont conduit à la perte de zones humides et d'espèces typiques de ce type d'habitat. Le Barton on Humber Wildfowling Club (BHWC) au R-U restitue des terres agricoles à la nature en créant de nouvelles zones humides au départ de terres arables. Les membres du BHWC souhaitent améliorer leurs terres de sorte à en faire profiter toute la faune sauvage. Ils ont acquis 16 acres de terre en 2017 en empruntant 100.000€ au [Wildlife Habitat Charitable Trust \(WHCT\)](#) et ont réaménagé les terres dont ils sont devenus propriétaires. Une multitude d'oiseaux devraient tirer avantage de cette zone comme le courlis (*Numenius arquata*), le busard des roseaux (*Circus aeruginosus*), la bécassine (*Gallinago gallinago*), l'alouette des champs (*Alauda arvensis*) et d'autres encore.

Le plan comprenait la création de deux zones humides. Il fallait d'abord disposer de l'équipement nécessaire pour creuser les bassins et créer des fossés, utilisant ainsi 18 000 euros du financement WHCT. Ensuite, il fallait créer un vaste étang composé d'une île au milieu de même que des plus petites étendues et des îlots. Ceux-ci répondront aux besoins d'un large éventail d'oiseaux d'eau. Une trentaine de conduites seront placées pour y accueillir la nidification des canards. Pour les alouettes, dont les populations ont été décimées par l'utilisation de pesticides et

d'insecticides, ce site peut être un véritable paradis. D'autres projets ultérieurs seront dédiés à l'éducation et à la sensibilisation à ces lieux.

Ce travail a bénéficié du soutien du WHCT qui a offert une occasion unique aux chasseurs de participer à l'achat de terres pour créer des zones humides. Le WHT a été établi en 1986 par des Membres de la British Association for Shooting and Conservation (BASC). Il vise la collecte et la redistribution de fonds pour contribuer à l'acquisition de terres destinées à des fins de chasse et de conservation.

Les actions menées par des chasseurs en vue de protéger les zones humides ont en effet restauré les habitats dégradés et participé au rétablissement des espèces en déclin et de la biodiversité (qui ont été touchées dans la région).

Contact et sources :

Roy Hodsdon – Barton on Humber Wildfowling Club
secretary@bartononhumberwildfowlers.co.uk

ESPÈCES

“En tant que chasseurs, nous continuerons d’œuvrer par des mesures positives pour conserver non seulement les espèces chassables, mais toutes les espèces.”

Manifeste pour la Biodiversité de la FACE

“Des chasseurs ont entrepris des actions visant à améliorer les connaissances et la gestion d’espèces d’intérêt dans 341 études de cas.”

Ce chapitre du BDM couvre des actions contribuant à l’**Objectif 1** et à l’**Objectif 5** de la Stratégie de l’UE en matière de Biodiversité par le biais du maintien et de l’amélioration des habitats ainsi que par l’inclusion du principe d’agriculture et de sylviculture durables.

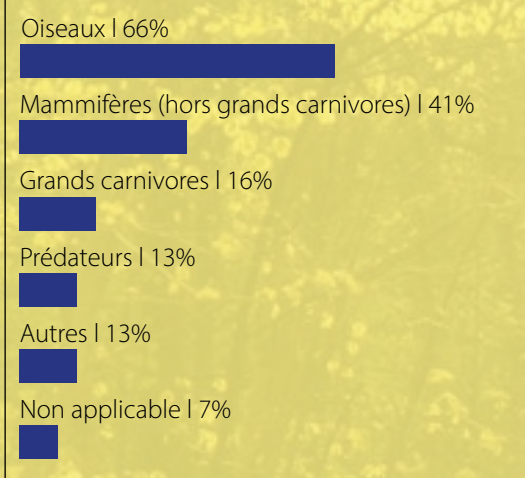


Figure 5. Types d'espèces concernées par des projets BDM

Sur les 430 projets BDM, 79% se concentrent sur la conservation des espèces. Ce pourcentage élevé est bien compréhensible étant donné que les chasseurs s’impliquent activement dans la conservation et la gestion d’une grande variété d’espèces – on parle habituellement de “gestion de la faune sauvage”. Il peut s’agir du rétablissement ou de la gestion de la perdrix grise (*Perdix perdix*), du contrôle de prédateurs généralistes comme le vison d’Amérique (*Neovision vision*) ou de la collaboration à des projets LIFE sur la gestion de grands carnivores, comme pour le lynx (*Lynx lynx*), par exemple.

Par ailleurs, bon nombre de projets BDM axés sur la conservation d’oiseaux qui nichent au sol impliquent aussi la gestion des prédateurs. De la même manière, la plupart des projets de conservation/de gestion d’espèces impliquent dans une certaine mesure un suivi ; qu’il s’agisse de documenter le nombre de couples reproducteurs au printemps (avant

la reproduction) ou de réaliser un suivi des niveaux de reproductivité en automne pour garantir une exploitation/récolte durable lors de la saison de la chasse.

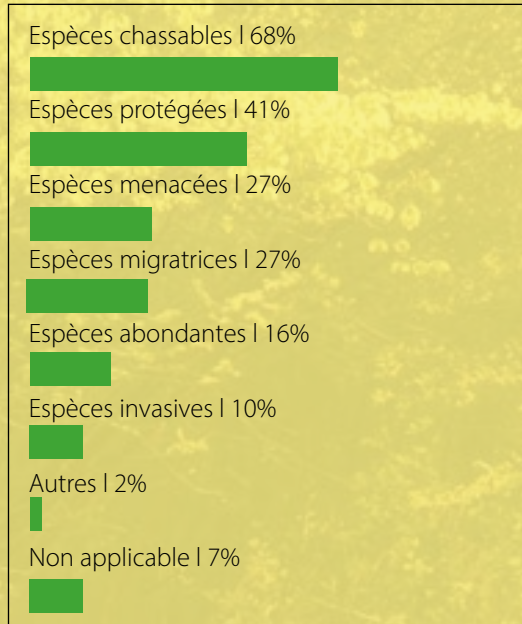


Figure 6. Catégories d'espèces concernées par des projets BDM

41 % des espèces concernées par des chasseurs sont protégées, tant sur le plan national qu’international, dans le cadre des Directives Nature. Dans ce contexte, des chasseurs contribuent à la réalisation de l’Objectif 1. 10% des espèces couvertes par les actions des chasseurs relevaient plus spécifiquement des Espèces exotiques envahissantes (EEE), par le biais du suivi et de l’éradication. Pour ce qui est de l’Objectif 5, l’UE a fortement progressé grâce à l’adoption du Règlement sur les Espèces exotiques envahissantes (EEE) de 2014. Les chasseurs européens jouent un rôle fondamental dans l’éradication des EEE comme en témoigne l’étude de cas suédoise ci-dessous.

ÉTUDE DE CAS

Éradication du chien viverrin en Suède

Le chien viverrin (*Nyctereutes procynoides*) menace la biodiversité en Europe, essentiellement en raison de sa prédation sur les amphibiens et les oiseaux nichant au sol. Au tournant du millénaire, le chien viverrin a commencé à se reproduire et à s’établir dans le nord de la Suède. Un projet a été lancé dans le pays en 2008 afin d’empêcher ces populations de s’établir et de s’étendre vers le sud et vers la Norvège. Très vite, il a été compris que pour réussir et réduire l’immigration, il fallait impliquer les pays voisins. Un projet LIFE (LIFE09 NAT/SE/000344) auquel ont participé la Suède, le Danemark et la Finlande entre 2010-2013 a été couronné de succès; les autorités nationales ont ensuite pris la relève du financement des projets de chacun de ces pays. Le partenariat s’est donc poursuivi après le projet LIFE sous la forme d’une coopérative nordique que la Norvège a d’ailleurs rejointe.

Au début du projet LIFE+, en 2010-2011, la population estimée était d’environ 130 animaux adultes en Suède ; ils ont été identifiés par la technique de capture-marquage-recapture (CMR) (animaux marqués et non pas simplement capturés – et non marqués – par caméra). Depuis lors, la population a connu un déclin rapide et seuls quelques spécimens existent encore aujourd’hui en Suède. Le pourcentage de caméras prenant des photos de chiens viverrins a diminué de 15% en 2011 à 0% en 2018 avec le système de caméra objective et

de 21% à 0% avec le système subjectif (2014-2018).

La détection des chiens viverrins se réalise essentiellement à l’aide (1) de pièges photographiques, (2) d’un système d’observation scientifique citoyen permettant au grand public de communiquer des observations de spécimens et (3) d’animaux Judas. Le chien viverrin est une espèce sociale dont le but est de trouver un partenaire. Dès qu’il sera seul, il se lancera à la recherche d’un nouveau partenaire. En stérilisant les animaux capturés (pour éviter la reproduction s’ils se perdent), et en les libérant munis d’un collier GPS, ces animaux Judas localisent et révèlent donc la position d’autres animaux qui en temps normal seraient difficiles à trouver.

Depuis le lancement de ce projet d’éradication, de nombreux chiens viverrins ont été abattus en Suède. La population actuelle est très réduite et compte probablement moins de 50 adultes. La modélisation du projet a montré que sans cette gestion, le pays compterait sans doute aujourd’hui entre 7000 et 10 000 exemplaires de cette espèce.

Contact et sources :

Per-Arne Åhlén, Association suédoise de chasse et de gestion de la faune sauvage
per-arne.ahlen@jagareforbundet.se



ZONES PROTÉGÉES

“ On n’insistera jamais trop sur l’importance des zones protégées pour la nature et la biodiversité ; le réseau Natura 2000 constitue à cet égard une excellente base pour la conservation de la nature dans l’UE. ”

Manifeste pour la Biodiversité de la FACE

“Des chasseurs entreprennent des actions liées à la gestion et à la sensibilisation dans des zones protégées dans 250 études de cas.”

Ce chapitre du BDM couvre des actions contribuant à l'**Objectif 1 (actions 1 et 3)** de la Stratégie de l'UE en matière de Biodiversité par le biais de la mise en œuvre et de la gestion de zones protégées et, plus spécifiquement, par celui du réseau Natura 2000.

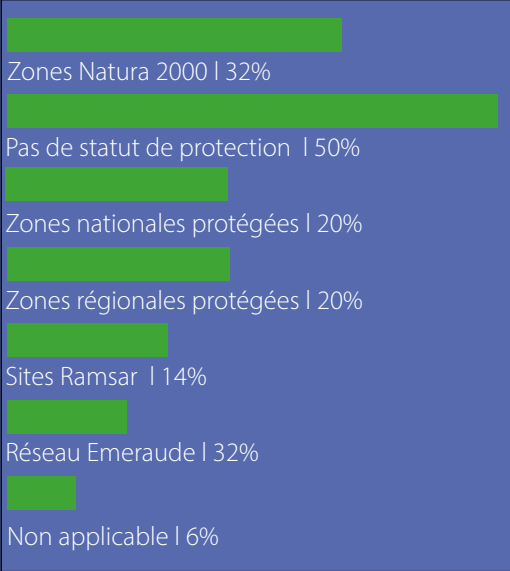


Figure 7. Statut des zones où des projets BDM sont entrepris

Les données présentées dans ce rapport montrent que 32 % des projets sont entrepris sur des sites Natura 2000, ce qui va dans le sens des recommandations indiquées précédemment au sujet des avantages mutuels pour la chasse et le réseau Natura 2000.

Le réseau Natura 2000 de l'UE, dont le but est la conservation des espèces et des habitats les plus menacés en Europe, est l'une des réalisations les plus éloquentes des Directives Nature. Ce réseau bénéficie du fait qu'il s'inspire des principes de conservation et d'exploitation durables, assurant ainsi une coexistence dans le temps avec les activités humaines de même que la conservation de la biodiversité, ce qui en soi n'est pas contradictoire avec la chasse.

Les données montrent par ailleurs que bon nombre des oiseaux figurant à l'Annexe I (de la Directive Oiseaux) et des espèces protégées par la Directive Habitats tirent profit des actions des chasseurs.

ÉTUDE DE CAS

Projet du Lagopède des saules de Moyglass, Irlande



Collaboration avec les écoles locales

Le Lagopède d'Écosse ou Lagopède des saules (*Lagopus lagopus scotica*) figure actuellement dans la Liste Rouge en raison d'un déclin de 70% de son aire de répartition au cours de ces 40 dernières années en Irlande. Le projet du Lagopède des saules de Moyglass, dans le Comté de Galway, vise la conservation des lagopèdes et d'autres oiseaux de l'Annexe I faisant l'objet de mesures de conservation spéciale (par ex. busard Saint-Martin, faucon émerillon) dans les marais de Moyglass (Zone de Protection spéciale) grâce à toute une batterie de stratégies de gestion. Le site a également été désigné comme zone du patrimoine naturel (Natural Heritage Area ou NHA) sur le plan national.

Les principales stratégies de gestion comprennent la préservation de la répartition, de la diversité et de la qualité des bruyères, le contrôle des prédateurs, la présence de gravillons, le suivi, le renforcement de la sensibilisation du public et l'analyse des pratiques de gestion.

L'espoir est que cette forme de gestion, qui bénéficie du soutien d'un grand nombre de parties prenantes, permettra au club de chasse local (le "Woodford Gun Club") d'arriver à une population saine de lagopèdes des saules, ceci dans une région où cette espèce a souffert d'un déclin considérable en raison de la déforestation, des feux incontrôlés et de la gestion limitée des habitats.

Le Woodford Gun Club applique un Plan de Conservation (2015-2020) et son rapport d'évaluation (*Appropriate Assessment Report*) recommande activement la consultation avec les parties prenantes et encourage la participation des communautés locales au programme de gestion.

Contact et sources :

Mr. Seamas Collins, Woodford Gun Club, Galway, Irlande
seamas.collins@gmail.com
https://www.npws.ie/sites/default/files/publications/pdf/2013_RedGrouse_SAP.pdf

UTILISATION DURABLE

“ Partant du fait que les humains font partie de la nature, la Convention sur la diversité biologique (CDB) et l’UE considèrent que les ressources biologiques doivent être utilisées de manière durable. ”

Manifeste pour la Biodiversité de la FACE

“Des chasseurs entreprennent des actions liées à la gestion et à la sensibilisation dans des zones protégées dans 250 études de cas (voir figure 1).”

2 des 5 actions figurant dans ce chapitre du BDM contribuent à l'Objectif 1 (actions 3 et 4) de la Stratégie de l'UE en matière de Biodiversité en améliorant les connaissances et la recherche scientifique sur la faune sauvage ainsi qu'en encourageant les acteurs locaux à s'impliquer dans la promotion d'une gestion de qualité.

Des chasseurs entreprennent des actions liées au suivi des populations et à l'utilisation durable pour la moitié des études de cas (voir Figure 1).

Environ 50% des projets BDM défendent l'idée de l'utilisation durable des ressources naturelles. Sur les projets relevant de la catégorie « utilisation durable » :

- Les activités de recherche (7%) et de gestion (50%) sont les plus représentées.
- Près de la moitié des études de cas comprennent une action de conservation dans des zones humides (64), des forêts (62) et/ou des habitats situés sur des terres agricoles (62).
- Trois quarts des exemples recueillis concernent des espèces chassables (104 études de cas) tandis que les oiseaux sont représentés dans plus de la moitié des études de cas (84).

ÉTUDE DE CAS

Paniers de nidification pour canards aux Pays-Bas



Le Manifeste pour la Biodiversité (BDM) de la FACE comprend de multiples projets aux Pays-Bas (Nuenen et Delfland) où les chasseurs créent et installent des paniers de nidification. Ces paniers sont particulièrement adaptés pour des canards comme le colvert (*Anas platyrhynchos*), mais d'autres types d'oiseaux comme la gallinule poule d'eau (*Gallinula chloropus*) et même la chouette chevêche (*Athene noctua*) ont été observés comme les utilisant.

Les raisons pour lesquelles les chasseurs fabriquent/ utilisent des paniers de nidification sont nombreuses. En premier lieu, ils sont utiles car ils offrent des possibilités de création de nids, en particulier à la fin de l'hiver ou au début du printemps lorsque la nature n'offre pas suffisamment d'abri permettant aux canards de s'y nicher. Ensuite, ces paniers sont habituellement placés au-dessus de l'eau ce qui réduit les effets de la prédation des prédateurs terrestres. Les oiseaux, comme les corbeaux, seront aussi moins susceptibles de rentrer dans le nid et de s'emparer des œufs. Finalement, ces

paniers constituent aussi une touche visuelle agréable dans le paysage.

Il existe en gros deux types de paniers de nidification. Il s'agit traditionnellement de paniers tressés à l'aide de branches de saules ; leur forme est spécifique de sorte à offrir un lieu de nidification idéal aux oiseaux. Il est possible de les acheter ou, avec un peu de pratique, de les fabriquer soi-même. Aux États-Unis, au R-U et au Canada, il existe également une version moderne (plus facile à produire) en treillis et en paille, d'une forme cylindrique permettant aux oiseaux d'y faire leur nid. Avec un taux de reproductivité de 80%, ils méritent à juste titre leur nom d'« usines à colverts ».



Contact et sources :

<https://www.jagersvereniging.nl/jagen/ecologie/eendenkorven/#hoe-werkt-het>
Roderick Enzerink – Association de chasse des Pays-Bas
roderick.enzerink@jagersvereniging.nl

Images : Erik van Til et Arjen Boerman

INFRASTRUCTURE VERTE

“ Il faudrait faire bien plus encore pour identifier et promouvoir le rôle des chasseurs dans la gestion coopérative de l’Infrastructure Verte. Des mesures pourraient être élaborées pour encourager les chasseurs et leurs organisations locales à s’assurer que la gestion de ces zones s’inscrit dans les objectifs de gestion des habitats à large échelle. ”

Manifeste pour la Biodiversité de la FACE

“Les données révèlent que les chasseurs entreprennent des actions contribuant aux principes de l’Infrastructure verte dans 101 études de cas.”

Ce chapitre du BDM couvre l’Objectif 2 et plus spécifiquement l’Action 6b de la Stratégie de l’UE en matière de Biodiversité en encourageant la mise en œuvre, la gestion et le travail politique dans le cadre du développement de l’Infrastructure verte.

23% des projets BDM contribuent aux principes de l’Infrastructure verte (voir Figure 1). Les données montrent que les chasseurs entreprennent des actions qui contribuent aux principes de l’Infrastructure verte dans 101 études de cas.

ÉTUDE DE CAS

Création de corridors dans les terres agricoles

Entre 2009 et 2013, l’Association de chasse tchèque, en collaboration avec l’Université Mendel de Brno et le Dr. Petr Marada, a réalisé deux projets de corridors dans des terres agricoles dans le district de Hodonín (Région de la Moravie du Sud en République tchèque).

Ces projets répondent à de nombreuses finalités :

- renforcer la biodiversité locale ;
- faciliter la migration des animaux ;
- créer une fonction de lutte contre l’érosion et améliorer la rétention d’eau ;
- et améliorer la valeur esthétique du paysage.

Le premier projet, appelé « Corridor de l’habitat de la Sainte-Trinité », a été déployé dans la municipalité de Šardice. Il consiste en un corridor de 15 mètres de large le long d’une voie agricole sur des terres qui, par le passé, étaient arables. Il est constitué d’arbres, de buissons et de prairie. Les arbres sont plantés au milieu du corridor en deux rangées, décorées de part et d’autre par deux rangées de buissons. La prairie, un mélange de semences pour les prés, s’étend sur toute la zone couverte par le corridor. La gestion consiste à semer et à entretenir ainsi qu’à protéger la partie herbeuse trois fois par an.

Le deuxième projet, « Nenkovice thalweg – engazonnement et écologisation » se situe à moins de 10km du premier. Cette initiative consiste en un corridor de 25 mètres de



large (une bande herbeuse plantée à côté de trois espèces locales d’arbres) et une voie agricole à base d’herbe accompagnée d’une “avenue” d’arbres. Plusieurs étapes ont dû être respectées pour assurer le succès de la deuxième partie du projet : en premier lieu, la zone a été nettoyée et les mauvaises herbes ont été enlevées. Ensuite, plusieurs espèces d’herbes ont été plantées des deux côtés en tenant compte de l’exposition au soleil. Par la suite, des semis à racines nues ont été plantés sur plusieurs lignes ainsi que 3 rangées de buissons et d’arbres. Les bandes herbeuses ont été placées tout autour pour empêcher que les tondeuses se rapprochent trop les premières années après la plantation.

Contact et sources :
https://honitba-roku.webnode.cz/_files/200000018-d86d6d966d/Biokoridor-Sardice-sv-trojice.pdf

SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

“ Ce sont souvent les chasseurs qui, en tant qu'utilisateurs des services écosystémiques et gestionnaires partiels des écosystèmes, conservent activement les habitats à large échelle et contribuent ainsi à la résilience et à la restauration des écosystèmes. ”

Manifeste pour la Biodiversité de la FACE

“Les chasseurs entreprennent des actions contribuant à la compréhension et à la gestion des services écosystémiques dans 109 études de cas .”

2 des 3 actions de ce chapitre du BDM contribuent à l'Objectif 2 (actions 5, 6a et 6b) de la Stratégie de l'UE en matière de Biodiversité par l'amélioration tant des connaissances des caractéristiques de la biodiversité (notamment les services écosystémiques) que de la prise de conscience de l'importance de ces dernières.

25% des projets contribuent à la concrétisation des services écosystémiques (voir Figure 1). Les chasseurs entreprennent des actions renforçant la compréhension et la gestion des services écosystémiques dans 109 études de cas.

ÉTUDE DE CAS

Restauration d'une carrière

En 1974, deux chasseurs entreprirent la gestion de la carrière (désaffectée) de Nuova Demi en Italie, plus spécifiquement, la gestion des zones d'eau du site. Avec l'accord verbal du propriétaire, ils décidèrent alors de restaurer les zones humides qui s'y trouvaient. Ce site est bien localisé, entre les rivières Brembo et Adda, sur un axe de migration.

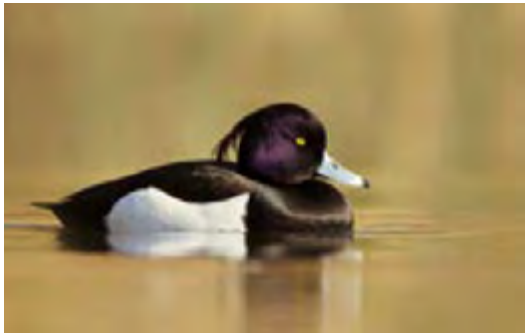
Après des années de travail, ce site couvre aujourd'hui 65 ha de zones humides d'une beauté et d'une biodiversité remarquables et abrite de très nombreux oiseaux comme le fuligule nyroca (*Aythya nyroca*), le fuligule morillon (*Aythya fuligula*) et le fuligule milouin (*Aythya ferina*). Actuellement, les seules espèces chassées sont celles qui sont fortement répandues comme le colvert (*Anas platyrhynchos*); de 150 à 200 oiseaux sont prélevés chaque année, à savoir moins d'un dixième de ceux qui pourraient être facilement chassés.

Le site s'est révélé être très attrayant pour les canards plongeurs qui y passent l'hiver. Pendant près de 35 ans, des données ont été recueillies sur des observations précises et relatées.

Le travail s'est effectué sans aucun financement public et les coûts importants ont été couverts par la société propriétaire de la carrière Nuova Demi. Les autres dépenses ont été assumées par les chasseurs eux-mêmes.

Contact et sources :
Guerino Morselli – guero.mor@alice.it
www.nuovademi.com/osservatorio

Image :
Peri Fyseos



CONCLUSION

Le 5^{ème} Rapport sur le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE témoigne de la diversité du travail entrepris par les chasseurs en faveur de la conservation de la nature. Les initiatives varient en termes de taille, d'Objectif, de localisation, de type d'action et de durée, mais chacune d'entre elles montre que les chasseurs sont activement engagés dans la conservation de la biodiversité en Europe.

Ce rapport démontre que les chasseurs, aux côtés d'un vaste groupe d'acteurs (autorités publiques, ONG environnementales, organismes de recherche, propriétaires fonciers, agriculteurs, sylviculteurs, institutions), sont actifs dans le domaine de la conservation d'un large éventail d'habitats et d'espèces en Europe. La plupart des 430 études de cas comprennent des actions portant sur les habitats en zones humides et sur des terres agricoles. Ces résultats ne sont guère surprenants étant donné le déclin des espèces découlant de l'intensification de l'agriculture en lien avec la Politique agricole commune (PAC).

Natura 2000 :

Le nombre conséquent de projets menés à bien sur des sites Natura 2000 est intéressant. Le fait que 32% des projets soient réalisés sur des sites Natura 2000 témoigne de l'engagement des chasseurs à soutenir ce réseau important de zones protégées en termes de suivi, de conservation et de restauration. Il est évident que Natura 2000 a besoin de l'appui des chasseurs européens. Dans ce contexte, il est de notoriété publique que certains des sites parmi les plus importants pour la faune sauvage en Europe ont survécu aux pressions résultant du développement et de la destruction grâce à l'intérêt envers la gestion du gibier. Cet engagement envers la conservation de la nature en faveur des habitats et des espèces vulnérables a existé bien longtemps avant l'apparition des Directives Nature. La passion historique et bénévole visant à préserver les zones naturelles a contribué dans certains cas au développement du réseau Natura 2000.

La réforme de la PAC :

Fait important, la prochaine PAC doit fournir un soutien renforcé aux agriculteurs dans le cadre du réseau Natura 2000. Elle doit également inclure des mesures pour l'agriculture dans les zones de haute valeur naturelle en obligeant les États membres à y encourager l'agriculture durable (et à empêcher l'abandon des terres). La Commission européenne devrait veiller à ce que les Plans stratégiques de la PAC des États membres comprennent des programmes agro-environnementaux axés sur les incidences, qui soient conçus sur le plan local et déterminent des résultats écologiques précis. Ces programmes devraient bénéficier du soutien de la communauté cynégétique européenne car ils sont bénéfiques pour un large éventail d'espèces et d'habitats.

Mise en œuvre de la Stratégie 2020 de l'UE en matière de Biodiversité :

Les données présentées dans ce rapport montrent que plus de 135 projets (31 %) sont réalisés sur des sites Natura 2000, 41 % d'entre eux portent sur des espèces protégées et 50 % comportent une dimension conséquente d'utilisation durable. Ceci témoigne de la contribution des chasseurs à la concrétisation de l'Objectif 1 de la Stratégie 2020 de l'UE en matière de Biodiversité. 49 % des études concernent la conservation et la restauration des habitats, 23 % l'infrastructure verte, 25 % les services écosystémiques et 100 % d'entre eux peuvent être considérés comme un investissement dans la nature. Ces actions sont pertinentes, en particulier, pour les Objectifs 2 et (en partie) 3 de la Stratégie 2020 de l'UE en matière de Biodiversité. Bon nombre de projets cherchent également à mettre en œuvre l'Objectif 5 (Espèces exotiques envahissantes) de la Stratégie 2020 de l'UE en matière de Biodiversité.

Les projets reflétés dans le BDM illustrent l'engagement des chasseurs envers la conservation et leur contribution aux objectifs politiques actuels de l'UE qui ont pour ambition d'enrayer la perte de biodiversité à l'horizon 2020 (Objectif 6).

Recommandations de la FACE pour la Stratégie post-2020 en matière de Biodiversité à la lumière des éléments présentés dans ce rapport :

- Les instruments législatifs les plus concernés par la conservation de la biodiversité dans l'UE sont la Politique agricole commune (PAC), les Directives Nature de l'UE et la Directive-cadre sur l'eau. Une meilleure utilisation (et application) de tels instruments pourrait potentiellement renverser la tendance sur le plan de la perte de biodiversité.
- Il convient de demander le soutien des personnes vivant dans les zones rurales pour assurer la biodiversité, en leur offrant des mécanismes permettant un partage équitable des bénéfices et en promouvant des politiques d'utilisation durable.
- Un accent disproportionné sur les espèces en extinction, au travers par exemple d'un objectif dominant, augmentera la résistance et conduira à l'aliénation de nombreux acteurs ruraux. La motivation devrait être créée selon une approche ascendante et pas descendante. Le réseau de la FACE pourrait y contribuer.
- Le plus grand problème de conservation pour la plupart des espèces est la dégradation, la destruction et/ou le manque d'habitats (de bonne qualité). Y remédier devrait être la priorité majeure, en particulier dans le cadre de la réforme de la PAC post-2020.
- Pour compléter le réseau Natura 2000, un financement adéquat et des mesures de conservation de l'habitat efficaces sont requis. Ils permettront des approches pragmatiques partant du niveau local de la conservation et de l'utilisation durable (sur la base de mesures d'encouragement, s'adaptant aux changements dans la composition des espèces ou dans le type d'habitat).
- Des objectifs mesurables impliquent un suivi qui, à son tour, requiert une coordination et un financement adéquat sur le long terme.

Commentaires généraux sur la Stratégie post-2020 en matière de Biodiversité :

La vision générale à l'horizon 2050 reste d'actualité – *D'ici 2050, la biodiversité dans l'Union européenne et les services écosystémiques qu'elle assure – son capital naturel – sont protégés, valorisés et correctement restaurés...* toutefois, comme l'objectif prioritaire à l'horizon 2020 visant à enrayer la perte de biodiversité et la dégradation des services écosystémiques dans l'UE pour 2020 a été atteint, il est essentiel qu'une approche différente soit adoptée pour la Stratégie en matière de Biodiversité à l'horizon 2030.

Ce point est reconnu dans le résumé IPBES, s'adressant aux décideurs politiques, du rapport Mondial d'évaluation de la biodiversité et des services écosystémiques², qui affirme que les objectifs pour 2030 et plus tard ne peuvent être atteints que par des changements transformationnels. Les actions et voies possibles d'opérer de tels changements ont été également identifiés.

Suite à l'adoption du Pacte vert pour l'Europe et de la Stratégie en matière de Biodiversité à l'horizon 2030, un plan d'action pour l'UE et pour les États membres doit être déployé sans attendre. Le Plan d'Action de l'UE pour la nature, les populations et l'économie est arrivé trop tard dans le cycle politique précédent, en partie en raison des ressources allouées au Bilan de qualité des Directives Nature (2015-2016).

Soutien des acteurs ruraux /motivation selon une approche ascendante :

La biodiversité de l'Europe se trouve essentiellement dans les zones rurales. De nouvelles approches de la conservation de la biodiversité devraient inclure l'intégration de la protection de la nature en-dehors des zones protégées, comme par exemple au travers d'autres mesures de conservation efficaces par zone (OECM)³. Les zones de chasse qui entretiennent les habitats naturels et d'autres éléments de la flore et de la faune ainsi que les populations viables d'espèces locales chassées et non chassées pourraient être ici incluses.

Au travers de la législation, nous devons assurer que les personnes qui vivent dans les campagnes puissent continuer à le faire car la gestion active joue un rôle considérable dans le maintien et dans l'amélioration de la condition de certains habitats. Cela implique par ailleurs, comme il ressort clairement des Directives Nature, que nous devons prendre en compte les exigences économiques, sociales et culturelles de même que les besoins locaux et régionaux.

Les éléments présentés dans ce rapport révèlent que l'intérêt manifesté par les chasseurs envers la nature les conduit à la conserver. Les solutions et les défis à l'avenir demanderont de promouvoir une utilisation durable de la nature de sorte que les chasseurs et les autres parties prenantes y trouvent un intérêt direct. Lorsque des synergies positives de ce type sont en place, la conservation de la nature n'exige pas d'efforts.

De plus, les mesures d'encouragement peuvent jouer un rôle important dans la conservation de la biodiversité. Entre autres, la reconnaissance appropriée de l'engagement des agriculteurs par le développement d'une agriculture respectueuse de la biodiversité, mais aussi, éventuellement, celle des chasseurs pour les actions en matière de biodiversité offrant des opportunités cynégétiques qu'ils entreprennent.

L'UE devrait également chercher à promouvoir des politiques d'utilisation durable. Grâce à l'Eurobaromètre « Attitudes des Européens envers la biodiversité⁴ », nous savons que de plus en plus, les individus souhaitent consentir des efforts en faveur de la biodiversité et de la conservation de la nature.

² https://www.ipbes.net/system/tdf/ipbes_7_10_add.1_en_1.pdf?file=1&type=node&id=35329

³ Voir <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-14/cop-14-dec-08-fr.pdf> et https://www.iucn.org/sites/dev/files/content/documents/recognising_and_reporting_oecms_-_iucn_technical_rapport_-_august_2019.pdf

⁴ <https://ec.europa.eu/COMFrontOffice/publicopinion/index.cfm/ResultDoc/download/DocumentKy/68148>

Dégradation ou destruction des habitats :

La FACE pense qu'il est plus que nécessaire d'attacher plus d'importance à la dégradation, la destruction et/ou le manque d'habitats (de bonne qualité) pour la flore et pour la faune. Un habitat de bonne qualité constitue la base de la vigueur des espèces. L'UE n'arrivera pas à atteindre les objectifs liés à l'habitat uniquement au travers des zones protégées. Dès lors, les autres mesures de conservation efficaces par zone (OECM) mentionnées précédemment devraient être intégrées dans la Stratégie en matière de Biodiversité à l'horizon 2030. Ci-dessous, nous énumérons quelques idées complémentaires :

Intégration de la nature avec les parties prenantes rurales :

- Maintien et restauration des habitats/écosystèmes par le soutien à l'utilisation durable et par d'autres mesures de conservation efficaces par zone (des négociations ultérieures seront nécessaires pour fixer un objectif quantifiable).

Justification :

- Tout nouvel Objectif dominant devrait déterminer la priorité des objectifs de conservation des habitats plutôt qu'un objectif relatif au taux d'extinction des espèces. L'Objectif 11 Aichi actuel nous offre une base : Objectif 11 : D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la biodiversité et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone.

Zones minimales pour la nature :

- Il convient d'amender les exigences et les normes relatives aux Bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) de la prochaine PAC pour assurer « une part minimale de 10% de zone agricole consacrée à des caractéristiques non productives ».

Justification :

- Cet amendement réduira la dépendance envers les pesticides et stimulera la pollinisation et, de là, contribuera à établir une biodiversité fonctionnelle résiliente sur les terres agricoles.
- Les données scientifiques identifient un besoin de 10% d'espace « nature » sur les exploitations agricoles et une connectivité des paysages pour soutenir la biodiversité des terres agricoles.
- La stimulation de la biodiversité fonctionnelle comme les pollinisateurs et les prédateurs des nuisibles contribuera à assurer une fertilité à long terme et une productivité basée sur des processus naturels.

Les recommandations ci-dessus contribueront à la conservation de la biodiversité des terres agricoles, au renforcement des services écosystémiques et à la préservation des habitats et des paysages. Consultez également les demandes politiques de la FACE en lien avec la future Politique Agricole commune⁵.

⁵ www.face.eu/wp-content/uploads/2018/08/flyer_CAP_99x210_2.pdf

PATRONAGE

Le 5^{ème} rapport du Manifeste pour la Biodiversité a bénéficié d'une vaste diffusion au sein de la communauté cynégétique grâce au patronage en or de BioAmmo, Blaser et Jagd&Hund.

En 2020, la FACE a lancé son nouveau « Programme de patronage » afin d'offrir au secteur cynégétique un moyen d'assurer un avenir solide à la chasse et à la conservation en Europe. Le Programme de patronage de la FACE est une assise utile à la réalisation d'un travail essentiel et positif.



Blaser

BIOAMMO



Visitez le site Web du Manifeste pour la Biodiversité de la FACE pour consulter les 430 initiatives entreprises par des chasseurs ainsi que de nombreux autres documents :

www.biodiversitémanifesto.com

COORDONNÉES DE CONTACT

Pour de plus amples informations sur le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE et ses résultats, veuillez contacter info@face.eu

Adresse : FACE, Rue Bélliard 205, B-1040 Bruxelles